



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2024

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 20 heures dans la salle de la mairie de Saint-Amand commune déléguée de Saint-Amand-Villages en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du mardi 30 juillet 2024
2. Remplacement d'un agent en disponibilité
3. Tarifs des salles communales 2026
4. Acquisition d'un photocopieur reconditionné pour l'école maternelle
5. Tarifs des photocopies
6. Tarif restauration scolaire adulte
7. Participation piscine école Sacré Cœur
8. Courrier demande de candélabres et trottoirs à La Vallée

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly – LENOIR Yannick - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - FOUCHARD Valérie.

Absents excusés et représentés : GUERARD Christophe pouvoir à DESPREY Annabelle - BINET Marcel pouvoir à GOULHOT Gilles - DELAFOSSÉ Sandrine pouvoir à LEBOUVIER Jean - CAILLOT Alexis pouvoir à ROSER Guy.

Absents excusés : HAMOND Claude - GAUTIER Valéry.

Absents : FOUCHARD Valérie - HEREL Stéphanie.

Secrétaire de séance : DELARUE Isabelle.

Quorum atteint

20 h 00 début de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU MARDI 30 JUILLET 2024.

Le procès-verbal du mardi 30 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2024/61 - REMPLACEMENT D'UN AGENT EN DISPONIBILITE

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **Décide** de procéder à l'embauche d'un adjoint technique territorial en vue du remplacement d'un agent en disponibilité.
- **Dit** que le contrat s'achèvera le 17 septembre 2025 et pourra être renouvelé pour une année.

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mme HEREL Sylvie a quitté l'assemblée à 21 h

DELIBERATION 2024/062 - TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2026

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Guy ROSET, adjoint aux finances et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suit les tarifs de location des salles communale, André Binet et convivialité pour l'année 2026 :

<u>Salle communale</u>	
Week-end	235,00 €
Journée semaine	104,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	46,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

<u>Salle André Binet</u>	
Week-end	300,00 €
Journée semaine	145,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	65,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

<u>Salle de convivialité</u>	
Week-end	235.00€
Journée semaine	104,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	46,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

DELIBERATION 2024/063 - ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR RECONDITIONNE POUR L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Guy ROSET adjoint aux finances, dans le cadre du remplacement d'un photocopieur à l'école maternelle, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir un photocopieur reconditionné auprès de la société KOESIO pour un montant TTC de 2 388 € (garantie 5 ans) et pour un coût copie de 0,0045 € HT en noir et blanc et de 0,045 HT en couleur.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION 2024/064 PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ACTIVITE PISCINE ECOLE DU SACRE CŒUR TORIGNY-LES-VILLES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Thierry VIGOT Directeur de l'école du sacré Cœur de Torigny-les-Villes tendant à la prise en charge par la commune de Saint-Amand-Villages de l'activité apprentissage natation désormais facturée par Saint-Lô Agglo ; Monsieur le Maire souhaite réserver une suite favorable à cette demande dans la mesure où cet apprentissage est obligatoire dans le cursus scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour (Pagnon, Lebouvier, Delafosse, Vauttier, Roset, Caillot),

7 voix contre (Lenoir, Desprey, Guérard, Taillepie, Petit, Goulhot, Binet Marcel)

7 abstentions (Pellan, Néel, Parcoit, Salmon, Delarue, Binet Martine, Djabali)

- **Décide** de ne pas accéder à cette demande et refuse la participation de la commune à l'activité susvisée.

DELIBERATION 2024/065 - TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ADULTE

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Guy ROSET, adjoint aux finances, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à 7,50 € le prix du repas adulte pour l'année scolaire 2024/2025.

DELIBERATION 2024/066 - TARIFS DES PHOTOCOPIES

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Guy ROSET, adjoint aux finances, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à 0,25 € le prix de la photocopie A4 réalisée en mairie.
- **Fixe** à 0,50 € le prix de la photocopie A3 réalisée en mairie.

Fin de séance 21 H 30

Le maire,
Jean LEBOUVIER

La secrétaire de séance,
Isabelle DELARUE